



**Contribution à l'enquête
publique sur le parc
photovoltaïque de
Vendeuvre/Barse
Mardi 28 février 2023**

M. Le commissaire-enquêteur,

Notre association soutient le développement des énergies renouvelables, singulièrement dans le cas présent, le développement de l'énergie photovoltaïque. **Nous portons donc sur ce projet de Vendeuvre/Barse un regard a priori favorable.** Cette position est globalement confortée par l'étude du dossier qui montre le souci du porteur de ce projet de répondre aux enjeux environnementaux.

A cet égard, **le site choisi et les explications données pour justifier ce choix nous paraissent pertinentes.** Par essence, toute installation provoque des dommages à l'environnement. Ce projet n'échappe pas à cette règle. Mais l'important est de parvenir au meilleur rapport "bénéfices / coûts" en minimisant les dommages et en maximisant les bénéfices écologiques.

En choisissant un site affecté par le PLUi aux activités économiques et artisanales, le porteur de **ce projet limite le conflit d'usage** souvent inhérent à ce type d'installation et **préserve les terres agricoles.**

Ce choix permettra aussi de **maintenir la prairie présente ainsi que la haie** comme s'y est engagé le promoteur. En somme, **le futur parc limitera l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols sur ce secteur.**

Néanmoins, notre association souhaite attirer l'attention du commissaire-enquêteur et du pétitionnaire sur plusieurs éléments qui mériteraient des éclaircissements et/ou des améliorations.

- **Nous regrettons l'absence d'un engagement ferme sur la pratique pastorale de type ovin ou caprin** sous les panneaux comme cela semble possible et assez logique en prairie.
- Nous demandons, a minima, que le porteur de ce projet s'engage à **exclure toute utilisation de produits chimiques** pour l'entretien du site et limite, au maximum, le recours au fauchage mécanique.

- Même si nous comprenons les raisons qui ont guidé au choix de ce site, **nous considérons que ces installations solaires doivent privilégier les espaces déjà artificialisés** (sites industriels, parkings, toitures des bâtiments...).
- A ce titre, le pétitionnaire aurait, à notre sens, pu améliorer l'intérêt écologique de ce projet (et donc, le rapport "bénéfices / coûts") en accompagnant celui-ci **d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments voisins** (en accord, bien évidemment avec les propriétaires). 4 ou 5 bâtiments de la zone artisanale proposent potentiellement des surfaces de toitures à nos yeux complémentaires avec ce projet de parc.
- Comme la MRAe, **nous souhaitons que le choix technologique soit plus ambitieux** et qu'il permette notamment **l'installation de panneaux double-face**.
- Enfin, (c'est sans aucun doute **le point le plus préoccupant de ce dossier**) nous attirons votre attention **sur les questions relatives au recyclage et au démantèlement du site**. Les réponses apportées à la MRAe par le pétitionnaire nous semblent, ou bien insatisfaisantes (en ce qui concerne le démantèlement pour lequel le pétitionnaire choisit de ne rien changer) ; ou bien carrément absentes pour ce qui est du recyclage (pp. 21 et 22 de la réponse à l'avis de la MRAe). **Nous souhaitons ici que le pétitionnaire puisse apporter des réponses plus précises sur le recyclage des matériaux dont il reconnaît le caractère polluant.**

En espérant que ces éléments puissent participer à l'amélioration de ce projet, nous vous prions d'accepter nos salutations cordiales.

Le Président Pascal Houplon

